

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF1120

présenté par

M. Boumertit, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Éliisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	0	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	100
Rétablir un service public de l'orientation <i>(ligne nouvelle)</i>	100	0
TOTAUX	100	100
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel, nous proposons de supprimer le dispositif « 1 jeune, 1 mentor » et de financer un véritable service public de l'orientation.

Le dispositif « 1 jeune, 1 mentor », annoncé en 2021, conserve les mêmes crédits que l'an dernier, à savoir 27 millions d'euros. Le service public d'orientation a été supprimé : les CIO (Centre d'Information et d'Orientation, réseau de plus de 478 lieux d'accueil des publics pour une information sur les formations et les métiers et la délivrance gratuite de conseils en orientation) ont été supprimés au début du quinquennat précédent.

Les remplacer par du mentorat ou du tutorat symbolise la « start-up nation » chère au Président Macron. Il suffirait ainsi à des adultes d'« *apporter leur propre exemple de vie* » comme le préconise le Président pour accompagner les jeunes dans leurs projets. Nul besoin des psychologues scolaires de l'Éducation nationale spécialisés dans l'orientation par exemple. Il s'agit finalement de « *traverser la rue* », savoir « *saisir des opportunités* »...

Les 54 heures annuelles officiellement consacrées à l'orientation au lycée sont en effet insuffisantes. De plus, on ne compte qu'un psychologue de l'Éducation nationale pour 1500 élèves. Un article du Monde du 15 juin 2021 intitulé « Orientation : l'heure de gloire du mentorat » faisait le point sur l'orientation et donne la parole à Ferroudja Kaci, du Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) : « *certains professeurs peuvent être d'excellents mentors (...). Mais ils n'ont ni le temps, ni les moyens de remplir pleinement ce rôle et d'assurer un suivi individuel. Les établissements ont tout intérêt à miser sur des partenaires extérieurs* ». Nous appelons le Gouvernement à rétablir un service public de l'orientation composé de personnels qualifiés.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement d'appel transférer les crédits de paiement et autorisations d'engagement de l'action 01 – Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques du programme 350 – Jeux olympiques et paralympiques 2024 à hauteur de 100 euros en autorisations d'engagement et 100 euros en crédits de paiement, vers un nouveau programme intitulé « Rétablir un service public de l'orientation ».